



Construction qui n'avance pas

Par **emmanuelle44**, le **11/07/2014** à **18:21**

Bonjour,

Nous avons fait construire une maison que nous habitons depuis octobre 2010. notre futur voisin a commencé ses travaux au mois de mars 2011 en creusant un trou(pour faire un sous sol) de plus de 3.5metres de profondeur de 8m de large sur 15 m de long avec un passage au ras de notre maison ce qui fait que nous sommes entouré d'un trou de 3.5m sur 2 coté de notre terrain dont un qui est en limite de propriété.De ce fait nous perdons du terrain car on à été obligé de mettre notre cloture a l'intérieur de notre terrain.

Nous avons 4 enfants, je ne suis jamais tranquille quand elles jouent dans le jardin car petit à petit l'érosion fais son travail.

Cela fait maintenant 3 ans que cela dure, de plus il n'entretient pas son terrain (chardons, ronces saules qui poussent dans ses fondations).Car oui il a fait ses fondations il y a 3 ans. Avec la mairie on lui a envoyé des courriers pour qu'il fasse un mur de soutènement en vain. Pour pouvoir construire sa maison il doit en vendre une autre mais elle n'a jamais été en vente.

Il mène en bateau tout le monde car il veut faire sa maison de 200m² tout seul avec ses 3 fils et il est agé de 65 ans autant dire que sa maison ne se fera jamais mais le trou, que tout le monde appelle la piscine municipale, sera toujours là.

Il vient de redeposer un permis de construire car le premier était caduque car il n'avait fait aucun travaux depuis 3 ans.

Rendez vous avec la mairie ce matin qui peut rien faire pour nous.

Avant de nous lancer dans une procédure j'aimerais savoir si il à des torts et quel recours on peut avoir.

De plus notre maison a perdue de sa valeur.

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

Emmanuelle